


Colloque



Mardi 7 décembre 2010

De 13h30 à 17h30

Quimper

Arômes et denrées aromatisées

Règlement (CE) N°1334/2008



Mode d'emploi






Avec la participation de :

ANIA (Association Nationale des Industries Alimentaires)

SNIAA (Syndicat National des Industries Aromatiques Alimentaires)

Arômes et denrées aromatisées - RE 1334/2008

7 décembre 2010
Quimper

BULLETIN D'INSCRIPTION

A nous retourner avant le 3 décembre 2010

par fax au 02 98 10 24 46 et par courrier avec votre réglement
à ADRIA Développement Creac'h Gwen – 29196 QUIMPER Cedex

PERSONNE A INSCRIRE

❑ Mme ❑ M.   Nom : .... Prénom : ....
Fonction : .... Email : ....

Personne chargée du dossier si différente

❑ Mme ❑ M.   Nom : ....Prénom : ....
Fonction : ....Email : ....

ENTREPRISE :

Raison sociale : ....
Activité : .... Effectif : ....
Adresse : ....
CP : .... Ville : ....
Tél. : .... Fax : ....
N° SIRET : ....

REGLEMENT

❑ Remet ci-joint un chèque de .... € TTC à l'ordre de « ADRIA Développement »
Adresse de facturation si différente : ....
....

Fait à : ....   Signature et cachet
Le : ....

Le colloque se déroulera dans les locaux

d'**ADRIA Développement**

ZA Creac'h Gwen - 29000 QUIMPER

Latitude : 47.9730593 - Longitude : -4.0920854

ITINERAIRES ET PLAN D'ACCES

Depuis la voie rapide (N 165) : Sortir à l'échangeur Quimper Sud - Troyalac'h. Ensuite, suivre direction Quimper centre, Pont l'Abbé, puis Bénodet. Puis prendre direction Creac'h Gwen.

Du Centre ville : Prendre direction Quimper Sud et Bénodet. Sortir au niveau de Creac'h Gwen.

Depuis l'aéroport de Pluguffan : Prendre direction Quimper, puis Toutes directions et Bénodet. Ensuite suivre les panneaux indicateurs Creac'h Gwen.

En bus depuis la gare : De la gare, se rendre à pied à l'arrêt Pont Firmin, prendre le bus n°1 en direction de Moulin des Landes/Kéradennec. Descendre à l'arrêt Université. L'ADRIA est le bâtiment derrière l'université.

ARÔMES ET DENREES AROMATISEES

Règlement (CE) N° 1334/2008 :

Mode d'emploi

Mardi 7 décembre 2010 - Quimper
De 13h30 à 17h30



RENSEIGNEMENTS
Marine THOMAS
ADRIA DEVELOPPEMENT
Tel. 02 98 10 18 28
marine.thomas@adria.tm.fr

13h30 - 13h45 Accueil des participants

13h45 - 14h00 Introduction du Colloque - *Christine GEOFFROY, Responsable réglementation ADRIA Développement*

14h00 - 15h45

Le règlement (CE) 1334/2008 relatif aux arômes et à certains ingrédients alimentaires possédant des propriétés aromatisantes : Points clés et Lignes directrices de l'ANIA pour son application

- Rappels : **Qu'est ce qu'un arôme** ? De quoi est-il constitué ?
- Le **champ d'application** / les **définitions** données dans le règlement
- Quelles **mesures transitoires** et quelles **dates d'application** ?
- Les exigences spécifiques liées à l'**emploi du qualificatif « naturel »** (Article 16 et Considérant 26 du règlement)
- L'**étiquetage des arômes dans la liste d'ingrédient**s des denrées aromatisées (Article 29)
- Les **substances indésirables** listées à l'annexe III : article 6

Vincent FERRARI - SNIAA, Camille HELMER - ANIA

15h45 - 16h00 Echanges avec la salle – Questions / réponses

16h00 - 16h15 Pause

16h15 - 16h45

Présentation du guide ANIA : « Lignes directrices - Etiquetage des denrées aromatisées »

*La position de l'ANIA : Quelles **mentions d'étiquetage** / quelle **représentation graphique**, en fonction de l'agent d'aromatisation ?*

Camille HELMER - ANIA



16h45 - 17h15 Echanges avec la salle – Questions / réponses

17h15 - 17h30 Conclusions et clôture du colloque

L'entrée en application, au 20 janvier 2011, du **règlement (CE) N°1334/2008** relatif aux **arômes alimentaires et ingrédients à propriétés aromatisantes** aura des conséquences importantes pour les industries agroalimentaires.

Parmi les évolutions majeures de cette nouvelle réglementation, la **modification des conditions d'emploi du terme « naturel »** concentre toute l'attention, car elle aura une incidence directe sur les dénominations de vente et sur les représentations graphiques admises sur les denrées.

Ce colloque vous permettra de revoir les points clés du règlement et d'appréhender ses conditions d'application. Elle sera également l'occasion d'échanger avec les experts de l'ANIA et du SNIAA ayant participé à la rédaction des guides d'application destinés aux industriels.

INTERVENANTS

Camille HELMER, ANIA (Association Nationale de Industries Alimentaires)
Chargée de mission Qualité - Etiquetage - Ingrédients conventionnels - OGM / Novel food

Vincent FERRARI, SNIAA (Syndicat National des Industries Aromatiques Alimentaires)
Attaché scientifique et réglementaire

Animation : **Christine GEOFFROY, ADRIA Développement**
Responsable réglementation

En partenariat avec







et Le Club Réglementation d'ADRIA Développement

VOUS ÊTES CONCERNÉS

Industries agroalimentaires et industries aromatiques : Responsables Qualité, R&D, Marketing, Réglementation ...

Toute personne en charge des questions réglementaires dans l'entreprise.

Partenaires des entreprises : Elus, organismes professionnels et consulaires, institutions...

TARIF :

100 € HT (119,60 € TTC)

Adhérents ADRIA : 50 € HT (59,80 € TTC)